

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du samedi 28 janvier 2006**

L'an deux mil six, le vingt-huit janvier, à 9 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, SCHNEIDER, BOTEY, GRANDGIRARD,
SAIAH
Mmes NORO, HAMRO, FABRO, BRETON

Absents excusés : Mme BARRE

Absents non excusés : M. JEANNIN

Procuration : Mme LAMY à M. MASSIAS

Secrétaire : Isabelle BRETON

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

Choix de l'entreprise pour « l'étude de sol »

Le Maire informe le Conseil Municipal que 4 candidats ont répondu positivement pour réaliser l'étude géologique géotechnique et hydrogéologiques nécessaire à la construction de la nouvelle école.

Après avoir examiné ces dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier cette mission à Compétences Géotechnique selon devis s'élevant à 2 753,18 €,
- autorise le Maire à traiter et à signer tous documents relatifs à cette construction.

Désignation architecte pour la nouvelle école

Le Maire informe le Conseil Municipal que trois architectes ont été contactés afin de réaliser les plans pour la construction de la nouvelle école.

Un seul a répondu à nos souhaits de manière satisfaisante, il s'agit de Michel VECHE du cabinet ARCHIPLUS à Neuville-sur-Saône.

Connaissant le sérieux de Michel VECHE qui a déjà travaillé pour la commune lors de la construction des locaux commerciaux et de la Maison des Arches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de lui confier la réalisation des plans, la demande de permis de construire et la maîtrise d'œuvre,
- autorise la maire à traiter et à signer tous documents relatifs à cette construction.

Convention avec les Francas

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune de Foussemagne et les Francas du Territoire de Belfort relative au fonctionnement du Centre de Loisirs extra scolaire de Foussemagne pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance des termes de cette convention :

- autorise le Maire à la signer avec le Président des Francas.

Contrat de droit privé Mlle GUERET Bénédicte

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat « emploi-jeune » de Bénédicte GUERET établi le 01 février 2001 arrive à son terme. Il y a donc lieu de trouver une solution pour envisager l'embauche de Mademoiselle Bénédicte GUERET.

Le Maire propose un contrat de droit privé pendant 12 mois rémunéré au SMIC majoré de 10 % à raison de 35 heures par semaine à partir du 01 février 2006.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer un contrat d'engagement d'un agent non titulaire occasionnel (contrat de droit privé) aux conditions ci-dessus en attendant que Mlle GUERET Bénédicte obtienne son concours d'adjoint administratif.

Nouveau bail « Au Petit Moulin »

Monsieur SCHNEIDER étant concerné par cette affaire s'est levé et a quitté la salle du Conseil.

Le Maire présente au Conseil Municipal les candidats à la reprise du Petit Plus.

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal « à l'exception de Monsieur Denis SCHNEIDER qui fait acte de candidature n'a pas pris part aux débats » :

- décide de louer ce local à Monsieur Denis SCHNEIDER,
- fixe le montant du loyer à 370,50 € HT par mois à partir du 01 mars 2006,
- autorise le Maire à signer le bail à venir.

Questions diverses

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,